Collectif d'organisation de la 2ème Marche des fiertés Lesbienne, Gaie, Bi et Trans de Lorraine

(5 juin 2004 à Metz)

C/o Couleurs Gaies – 31, rue des Tanneurs – 57000 Metz
http://gaypridelorraine.free.fr -couleursgaies@hotmail.com
Tel : 03.87.17.46.85.

Plate-forme des revendications

"Brûlés, noyés, tabassés, insultés,… CA SUFFIT ! "

- Le 17 janvier 2002, un homosexuel est passé à tabac à Metz.
- Le 13 septembre 2002, à Reims, François Chenut est battu à mort puis jeté à l'eau en raison de son homosexualité.
- Le 6 octobre 2002, le maire de Paris, Bertrand Delanoe, est poignardé par un homme qui voulait exprimer ainsi sa haine des hommes politiques et des homosexuels.
- Le 3 juillet 2003, un homosexuel est de nouveau jeté à l'eau à Reims.
- Le 6 juillet 2003, un homosexuel est jeté dans le canal à Nancy.
- Le 20 juillet 2003, deux hommes qui se tenaient par la main sont injuriés puis battus au sol à Maxéville.
- Le 1 août 2003, Jean-Pierre Humblot est jeté dans le canal à Nancy en raison de son homosexualité. Celui-ci périra noyé.
- Le 1er novembre 2003, un homosexuel est passé à tabac à Metz.
- Le 16 janvier 2004, à Noeux-Les-Mines, Sébastien Nouchet est aspergé d'essence puis immolé par ses agresseurs en raison de son homosexualité.
- Le 10 mars 2004, un homosexuel est passé à tabac et dépouillé de ses vêtements à Villetaneuse.

Pendant que des citoyens français sont brûlés, noyés, tabassés, insultés, …
en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre,
huit propositions de loi contre l'homophobie ont été déposées en vain depuis 1999 !

- Le 9 novembre 1999, le député UDF François Léotard dépose, seul signataire, une proposition de loi *« relative à la lutte contre la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard de personnes à raison de leurs pratiques sexuelles non réprimées par la loi »*.
- Le 9 février 2000, le député communiste Bernard Birsinger dépose avec son groupe une proposition de loi *« visant à combattre l'incitation à la haine homophobe »*.
- Le 10 mai 2000 le député Vert Noël Mamère et d'autres députés Verts déposent une proposition de loi *« relative à la lutte contre la discrimination »*.
- Le même 10 mai 2000, le député PS Patrick Bloche dépose avec son groupe une proposition de loi « portant pénalisation des propos à caractère discriminatoire »
- Le 18 septembre 2003, le sénateur Michel Dreyfus-Schmidt dépose avec le groupe socialiste une proposition de loi *« tendant à renforcer la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle »*.
- Le 4 novembre 2003, le député Patrick Bloche dépose avec Jean-Marc Ayrault et le groupe socialiste une proposition de loi *« portant pénalisation des propos à caractère discriminatoire »*.
- Le 18 novembre 2003, le député UMP Jean-Christophe LAGARDE a déposé une proposition de loi *« relative à la lutte contre les propos homophobes »*.

- Enfin, le 13 janvier 2004, la sénatrice Nicole Borvo a déposé avec le groupe communiste une nouvelle proposition de loi « visant à renforcer la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ».

Contre l'homophobie,
la lesbophobie, la biphobie et la transphobie,
assez de promesses, nous voulons des actes !

Comme le racisme ou l'antisémitisme, l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie ne sont pas des opinions. Ce sont des maux profondément ancrés dans notre société. L'indignation ne suffit pas à les combattre, il faut une réponse politique. Cette plate-forme de revendications a été rédigée à l'occasion de la 2ème Marche des fiertés Lesbienne, Gay, Bi et Trans de Lorraine. Elle fait des propositions concrêtes en matière de lutte contre les discriminations homophobes, lesbophobes, biphobes et transphobes et en faveur de la reconnaissance de l'égalité des droits des Lesbiennes, des Gays, des Bi et des Trans.

Pour combattre les discrimninations !

Les discriminations sont un fléau social. Elles doivent toutes être mises sur un même pied d'égalité quand il s'agit d'évoquer les dégats qu'elles génèrent et les moyens de les combattre. Pourtant, force est de constater que le combat contre les violations des droits des personnes Lesbiennes, Gay, Bi et Trans sont les parents pauvres de la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi, nous nous prononçons:

- **Pour le vote avant l'été d'une loi de lutte contre les propos discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (homophobie, lesbophobie, biphobie, transphobie).**

De la même manière que sont punis les propos racistes et antisémites, cette loi doit:

- Permettre la condamnation de l'injure, de la diffamation et de la provocation à la haine tenues publiquement à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes au motif de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.
- Accorder la possibilité aux associations combattant les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre d'exercer les droits reconnues à la partie civile dans toutes les affaires de discriminations (y compris les propos discriminatoires) à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes.

- **Pour l'instauration d'une Autorité administrative indépendante de lutte contre les discriminations.**

Parce que nous ne pouvons nous satisfaire de dispositions exclusivement répressives, nous préconisons l'institution d'une autorité administrative indépendante chargée de développer des campagnes d'éducation populaire pour l'intégration des minorités et la lutte contre toutes les discriminations. En matière de prévention des discriminations fondées sur l'orientation sexeulle et l'identitée de genre, les attributions de cette autorité seraient:

- La mise en place de programme de sensibilisation en milieu scolaire.
- La mise en place de programme de sensibilisation en milieu professionnel (travailleurs sociaux, professionnels de la santé et de l'éducation, magistrats, forces de lordre,…).
- La mise en place de campagnes nationales d'information.
- Le droit d'ester en justice en lieu et place des victimes.

Pour l'égalité juridique !

On reproche souvent aux Lesbiennes, aux Gay, aux Bi et aux Trans d'être engagés dans une démarche communautariste. Tant que la République française ne sera pas prête à leur accorder l'égalité des droits, cette accusation sans fondement redoublera d'indécence. Nous réclamons la stricte application des principes républicains:

- **Pour un mariage civil ouvert à tous les couples, qu'ils soient de sexe opposé ou de même sexe:**

Si les couples de même sexe sont enfin sortis da la clandestinité juridique avec le PaCS, le droit ne propose toujours pas à tous les couples le même choix de mode de reconnaissance. En effet, là où les couples hétérosexuels peuvent choisir entre concubinage, PaCS et mariage, seuls les deux premiers sont ouverts aux couples de mêmes sexe. Pourtant, aucune justification autre que culturelle n'interdit le mariage des couples homosexuels.

- **Pour l'égalité dans les procédures d'adoption entre homo et hétéro:**

On estimme à 30 000 le nombre de couples homoparentaux en France. De nombreuses études démontrent que l'éducation d'un enfant par un couple de même sexe n'est nullement générateur de traumatisme spécifique. Tous les

discours réticents ou opposés à l'homoparentalité s'appuient sur des considérations morales toutes relatives que l'on ânnone et non sur des faits. Nous demandons que l'orientation sexuelle ne constitue plus une entrave à l'adoption pour les couples homosexuels et les homosexuels célibataires.

- **Pour l'accès à la PMA (procréation médicalement assistée) sans discrimination liée à l'orientation ou à l'identité sexuelle des candidats à la parentalité:**

Si certaines techniques pour concevoir des enfants sont autorisées, elles doivent l'être à toute personne en âge de procréer, pouvant justifier d'un projet parental cohérent et s'engageant à devenir parent. Autrement dit, nous souhaitons que le critère donnant accès à la PMA ne repose plus sur la vraisemblance biologique du projet mais sur l'engagement des personnes qu'il s'agisse de personnes seules, en couples de même sexe ou de sexe différent ou encore de paire constituée d'un père gay et d'une mère lesbienne.

Pour une loi encadrant le parcours des personnes transsexuelles !

La question de la transsexualité concerne des hommes et des femmes à hauteur de 0,0074% de la population. Il s'agit pour les personnes concernées d'une discordance entre le sexe psychologique et le sexe anatomique. Cette discordance est indépendante de la volonté des personnes, irrésistible, prépondérante et irrémédiablement acquise. La France ne dispose pas de loi encadrant le parcours des personnes transsexuelles. Il en découle que les soins et le changement d'état civil sont accordés de manière aléatoire selon les médecins et les tribunaux. C'est pourquoi, nous demandons une loi qui garantisse les droits fondamentaux de la personne aux personnes transsexuelles selon les modalités suivantes:

- L'établissement du diagnostic de transsexualité ouvre droit au remboursement intégral par la Sécurité sociale de tous les soins requis pour le traitement, que ces derniers soient accomplis en France ou dans un autre pays de l'Union Europpéenne où les médecins compétents sont plus nombreux.
- L'établissement du diagnostic de transsexualité ouvre droit au changement du prénom et de la mention du sexe sur les documents d'état civil et tout autre document administratif dans un délais raisonnable à partir de la demande émanant de la personne concernée.
- Nul ne peut être discriminé en raison de sa transsexualité. Les personnes transsexuelles peuvent donc se marier, adopter. Elles conservent leurs droits et devoirs parentaux.

Pour une véritable reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité !

Pendant la Seconde guerre mondiale, 210 français issus essentiellement des départements annexés d'Alsace et de Moselle ont été déportés pour motif avancé d'homosexualité, sous l'égide des autorités allemandes munies des fichiers de la police française. Ce type de déportation a été volontairement ignoré pendant 40 ans. Aujourd'hui, bien que des recherches historiques démontrent la réalité de cette déportation, les associations d'anciens combattants refusent toujours de considérer la persécution des homosexuels au même titre que la persécution d'autres catégories de déportés. L'Etat se cache derrière un universalisme complaisant pour justifier son refus d'imposer aux organisateurs des cérémonies officielles du souvenir de citer les motifs de déportation. Quelle est alors l'intérêt pédagogique de ce genre de cérémonie qui perpétue une mémoire partielle et partiale?

Afin que toutes les catégories de déportés soient traitées sur un même pied d'égalité, nous demandons que le protocole des cérémonies à la mémoire des victimes de la déportation inclut la citation des motifs de déportation.

Pour des rapports normalisés entre les associations LGBT et les autorités locales !

Au delà du combat pour l'obtention de l'égalité juridique, la pression sociale et la stigmatisation qui pèsent sur les personnes LGBT écrasent encore beaucoup trop d'individus. Les jeunes qui se découvrent une orientation ou une identité sexuelle non conventionnelle ont sept fois plus de risque de commettre une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels. Une grande proportion des personnes LGBT cachent encore et toujours leur vraie vie à tout ou partie de leur entourage familial, amical, professionnel. Le travail d'éducation populaire réalisé par les associations LGBT en vue de faire reculer les préjugés ne sera efficace que lorsqu'il obtiendra le soutien des autorités publiques locales et nationales. En la matière, la qualité des relations entre les associations LGBT est les autorités connaît des écarts considérables d'une collectivité territoriale à une autre. Il est inadmissible que dans certaine localité toutes les portes se ferment à la simple mention du nom de nos associations.

COORDINATION INTERPRIDE FRANCE

40, bd Henri Arnauld
49100 Angers
Tel. : 04 67 63 04 39

interpride-france@wanadoo.fr
http://www.france.qrd.org/assocs/interpride/

CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE, LA TRANSPHOBIE : ASSEZ DE PROMESSES, DES ACTES !

La *Coordination InterPride France* (CIF) a pour but de fédérer les associations et les collectifs qui organisent des marches revendicatives et festives (*Lesbian & Gay Pride* ou *Marche des Fiertés*), réunissant le mouvement lesbien, gay, bi et trans (LGBT). La *Coordination InterPride France* s'appuie sur le partage des expériences de terrain des organisateurs de marches d'une quinzaine de villes pour nourrir l'expression de revendications nationales de tout un mouvement.

En Lorraine comme ailleurs, la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie, reste une priorité. L'agression barbare subie par Sébastien Nouchet, brûlé vif le 16 janvier dernier dans le Pas-de-Calais, a choqué par la cruauté et l'acharnement déployés. Visage insoutenable, mais bien réel, d'une France homophobe, haineuse, laissant penser à certains qu'ils peuvent s'en prendre aux « PD », aux « gouines », aux bi et aux trans en toute impunité. Plus que jamais, nous exigeons le vote d'une loi punissant les propos homophobes au même titre que le racisme et l'antisémitisme. Si des engagements gouvernementaux ont été pris en réponse à cette vague d'émotion, nous restons mobilisé(e)s pour que le récent remaniement ministériel ne renvoie pas une proposition de loi en ce sens et son vote aux calendes grecques. Las des promesses, des actes maintenant !

Notre solidarité à toutes les victimes de discriminations s'exprime aussi par la fière revendication de notre visibilité citoyenne à part entière. L'homophobie de certains consiste à faire croire que les revendications de la minorité lesbienne, gay, bi et trans sont de nature à déstabiliser la société. Bien au contraire, notre mouvement lui offre l'occasion de s'ouvrir à une sensibilité qu'elle feint d'ignorer par peur de perdre ses propres repères. L'exemple du Pacs est saisissant, même s'il reste plus que jamais à améliorer. Où est donc le désordre moral et social que les anti-Pacs brandissaient comme conséquence inéluctable ?

Deux autres étapes, concomitantes, se profilent déjà : la lutte contres toutes les discriminations par l'éducation et le combat pour l'égalité de nos droits**.** L'incroyable difficulté rencontrée par nos associations pour intervenir dans les établissements scolaires, la réalisation en lieu et place de l'institution d'outils pédagogiques sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre tels que la Mallette de *Couleurs Gaies* (Moselle)**,** trahissent l'absence d'une réelle volonté politique au sein de l'Education nationale. L'égalité de nos droits est aussi un vaste chantier relancé par le récent *Manifeste pour l'égalité des droits*. La différence ne justifie aucune inégalité, sauf quand l'homophobie s'en mêle et rigidifie les pensées et les cœurs.

Stéphane Corbin, *président*.